

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

Sciences sociales et politiques

Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :

- *en construisant une argumentation ;*
- *en exploitant le ou les documents du dossier ;*
- *en faisant appel à ses connaissances personnelles.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Ce sujet comporte un document.

THÈME DU PROGRAMME :

Le système politique démocratique

SUJET 1

En quoi le régime politique anglais a-t-il les caractéristiques d'un régime parlementaire ?

DOCUMENT

[En Angleterre] Le Premier ministre dirige son parti d'autant plus sûrement qu'il l'a conduit à la victoire. Il dirige son groupe parlementaire, d'autant plus efficacement que les ministres sont membres du Parlement. À l'homogénéité politique entre majorité parlementaire et majorité gouvernementale s'ajoute l'imbrication institutionnelle entre gouvernement et parlement. Le Premier ministre conduit en vérité le bloc majoritaire. De surcroît, l'unité et la discipline au jour le jour sont assurés par une espèce particulière de députés, les *whips*. Le terme est emprunté à la chasse à courre : le *whipper-in*, doté d'un fouet (*whip*), évite ainsi que les chiens ne s'éloignent de la meute. Un *Chief Whip* siège au 12 Downing Street ⁽¹⁾, juste à côté du Premier ministre. Il fait partie du gouvernement, en tant que secrétaire parlementaire au Trésor, et assiste aux réunions du Cabinet. Sous son autorité, les *whips* assurent la liaison entre le gouvernement et le groupe parlementaire, informant le second des projets du premier et le premier des doléances du second. Ils participent également à l'organisation des débats parlementaires. Ils veillent enfin à la sécurité majoritaire du gouvernement, envoyant chaque vendredi aux députés l'ordre du jour des séances de la semaine à venir, soulignant d'un trait les questions secondaires pour lesquelles leur présence n'est pas requise, de deux traits celles pour lesquelles ils ne pourront s'absenter qu'à condition d'avoir passé un accord avec un député de l'opposition qui fasse de même, et de trois traits celles pour lesquelles leur présence est indispensable, fût-ce sur une civière. Le vote est en effet personnel et ne se délègue pas, pour l'honneur de l'institution parlementaire. Le vote électronique n'a pas été introduit et ne le sera probablement pas. Les députés votent par division, c'est-à-dire qu'ils regagnent un vestibule ou un autre selon leur choix. Notons que le vote « pour » se fait en sortant par la porte située à la droite du *Speaker* (le président de la Chambre des communes), le vote « contre » en sortant par la porte de gauche. Pour le reste, on le voit, si le Premier ministre dirige effectivement la politique de son pays, il le fait largement avec et par le Parlement.

Olivier Duhamel, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Éditions du Seuil, 2009.

1. Les bureaux du Premier ministre à Londres se trouvent au 10 Downing Street

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

Sciences sociales et politiques

Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :

- *en construisant une argumentation ;*
- *en exploitant le ou les documents du dossier ;*
- *en faisant appel à ses connaissances personnelles.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Ce sujet comporte un document.

THÈME DU PROGRAMME :

Quelle est la contribution des organisations politiques au fonctionnement de la démocratie ?

Sujet 2: Comment la société civile organisée contribue-t-elle au fonctionnement des démocraties actuelles ?

Document :

En Europe, le rôle de l'Etat ou des partis est autrement plus important qu'aux Etats-Unis, élément qui semble peu ou pas compatible avec une vision du politique fondée sur les groupes. Et pourtant, les transformations en cours semblent revaloriser la vision pluraliste des groupes d'intérêt, du moins dans certaines de ses « variantes européennes ». On assiste en effet à la remise en cause ou à un profond réajustement des arrangements de codécision institutionnalisée [...]. Si les expériences nationales restent uniques et toute généralisation difficile, il est certain que les partenaires sociaux (1), principaux acteurs collectifs non partisans des « Trente Glorieuses », sont désormais concurrencés par une myriade de groupes aux intérêts divers. Ces groupes emploient des répertoires d'action (2) plus variés pour parvenir à leurs fins avec des personnels spécialisés dans des activités de démarchage politique, de mobilisation de l'opinion publique ou de certains réseaux politiques influents. En même temps, ces groupes sont encouragés par des pouvoirs publics demandeurs de contributions externes pour légitimer leurs décisions, mais aussi pour acquérir de l'expertise. Enfin, l'éclatement de l'élaboration des politiques publiques sur plusieurs niveaux multiplie les points d'accès, même si l'influence devient d'autant plus diffuse. [...]

Depuis la loi Le Chapelier et le décret d'Allarde interdisant les corporations, le discours dominant du système politique français semblait s'opposer à toute participation d'intérêts particuliers dans les processus politiques. Si ce discours est toujours vivant en France, l'analyse empirique permet de constater l'émergence d'un certain nombre de défis. Aux facteurs internationaux s'ajoutent les transformations internes du système politique. D'un côté, l'intégration européenne a profondément remis en cause les pratiques des groupes d'intérêt en les confrontant à un processus de prise de décision très différent et à l'intervention d'acteurs étrangers. Ainsi, tous les secteurs de la vie politique et de l'administration sont désormais concernés par la dimension européenne. Pour les groupes d'intérêt français, cet aspect européen peut représenter soit une opportunité de trouver des nouveaux points d'accès au niveau de l'Union européenne, soit, au contraire, une contrainte importante. Ceci est le cas lorsque le groupe d'intérêt en question a bénéficié de relations étroites et harmonieuses avec les acteurs politico-administratifs au niveau national.

S. Saurugger et E. Grossman, « Les groupes d'intérêt français. Transformation des rôles et des enjeux politiques », *Revue française de science politique*, n°56, 2006

(1) partenaires sociaux : syndicats de salariés et organisations patronales

(2) répertoires d'action : ensemble de moyens d'action connus et utilisables par les individus dans le cadre de leur participation politique au sein d'une société donnée à une époque donnée